

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 28 janvier 2026 16:02  
**À:** ep-mdc1-plui-sva@ccsvp.fr  
**Cc:** Mairie de CAMBOUNES  
**Objet:** Demande de changement de zonage parcelles AN 274 et AN 299

Monsieur

En tant que maire de la commune de CAMBOUNES 81260, je ne peux qu'approuver cette demande de changement de zonage des parcelles indiquées en objet.

Trop fier de voir se développer sur notre commune une agriculture "propre" et respectueuse de son environnement.

Tout en sachant que ce type d'agriculture était pratiquement inexistante sur notre commune, jusqu'à ce que de jeunes agriculteurs s'y installent et la développe.

De plus leurs activités trouvent une demande importante auprès des consommateurs.

Pour cela, je souhaiterais revenir sur les points abordés concernant les remarques faites par un administré voisin de ces parcelles et défavorables à ce changement de zonage.

1: concernant les bâches évoquées. Ces dernières ne sont visibles que l'hiver sur une période de 3 à 4 mois. (Hors période touristique de grande affluence).

De plus, elles évitent totalement l'utilisation de pesticides. Donc zéro impact sur l'environnement (aquatique ou terrestre).

2: Concernant la coupe des haies également évoquée. Ces dernières sont principalement des haies de noisetiers qui nécessitent un entretien permanent. Entretien qui permet une libre circulation sur le sentier amont, tout en préservant une taille suffisante nécessaire au maintien du talus aval.

En aucun cas il n'y a eu de coupes totales, comme évoqué, puisque je veille personnellement aux contions dans lesquels sont effectuées ces entretiens.

3: Concernant l'existence d'autres parcelles. L'emplacement de ces dernières est nettement moins favorable pour y développer ce type d'agriculture.

Je pense que le secteur agricole est suffisamment impacté comme ça, pour en plus empêcher le développement d'une pratique en totalité respectueuse de son environnement et attendu du consommateur.

De plus, au vu des nombreux retours favorables (touristiques) concernant ce type d'agriculture et sur les points abordés ci-dessus, je ne vois aucune raison d'empêcher cette demande de changement de zonage.

Au contraire, nous ne pouvons qu'encourager ce type de pratique.

Cordialement

Jean-Marie DESSENS  
Maire de CAMBOUNES.